Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Exclusion bénéficiaire assurance vie

Par Pierrot07

Bonjour à tous
Mon père possède plusieurs contrat d'assurance vie, chez plusieurs assureurs.
Jusqu'à présent, nous les 3 enfants, étions les bénéficiaires désignés.
Ayant refait par la suite ma vie avec une Espagnole, mais vivant toujours en France, à côté de chez mon père, ce dernier a toujours refusé cet union, sous prétexte, je le cite, qu'il refusait que son argent parte en Espagne (je précise, milieu paysan, avec des comportements d'un autre âge.....).
Etant obligé de couper les ponts pour me préserver, je me suis rendu compte, et pu vérifier, que mon père m'avait retiré en aout denier de l'ensemble de ses contrats d'assurance vie, au seul profit de mes 2 soeurs, ce qui fait qu'à son décés prochain, je ne toucherai pas un seul centime. A t-il le droit de faire cela sous un prétexte aussi futile, et comment puis-je contester ?
Merci de votre aide

Par isernon

bonjour,

motif futile pour vous mais apparemment pas pour votre père.

le souscripteur d'une assurance-vie est libre de désigner le ou les bénéficiaires de son choix de cette assurance-vie.

il peut en changer tant que le bénéficiaire n'a pas accepté officiellement cette assurance-vie.

votre père pouvait donc vous supprimer de la liste des bénéficiaires.

voir ce lien :[url=https://www.linxea.com/tout-savoir-sur/assurance-vie/modification-clause-beneficiaire/?utm_source=ekko&utm_campaign=pmax&gclid=Cj0KCQjw_viWBhD8ARIsAH1mCd5RX5Vt_dPzOLXSmBZk00kWoSHBuoqELXnOb4t8gL91EJMK1441kCwaAhi5EALw_wcBhttp://]https://www.linxea.com/tout-savoir-sur/assurance-vie/modification-clause-beneficiaire/?utm_source=ekko&utm_campaign=pmax&gclid=Cj0KCQjw_viWBhD8ARIsAH1mCd5RX5Vt_dPzOLXSmBZk00kWoSHBuoqELXnOb4t8gL91EJMK1441kCwaAhi5EALw_wcBhttp://[/url]

salutations

Par chaber

Bonjour

un souscripteur peut changer les bénéficiaires à tout moment, sauf s'il y a eu avenant d'acceptation

Une contestation éventuelle ne peut se faire qu'à son décès